

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 2 novembre 2017

	Page
1. Appel.....	73
2. Approbation de l'ordre du jour.....	73
3. Approbation du PV du 5 octobre 2017.....	73
4. Communications du Président.....	74
5. Communications de la Municipalité.....	74
6. Préavis n° PR17.17PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'340'000.- pour financer la phase 1 du projet de mise en œuvre de systèmes de mesure intelligents (Smart Metering) et de l'adaptation des systèmes de comptage aux futures exigences de la loi sur l'approvisionnement en électricité. Rapportrice : Mme Marceline MILLIOUD.....	74
7. Préavis n° PR17.18PR concernant une demande de crédit d'investissement de CHF 1'698'000.- pour permettre l'amélioration du système d'information du Service des énergies. Rapportrice : Mme Marceline MILLIOUD.....	84
8. Préavis n° PR17.19PR concernant une demande de crédit d'investissement additionnel de CHF 44'900.- au crédit d'investissement de CHF 310'000.- accordé pour le changement de l'éclairage des terrains annexes du stade municipal. Rapporteur : M. Sébastien POMILIO LEUTHOLD.....	85
9. Propositions individuelles et interpellations.....	86
9.1 Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER (Le bruit use).....	86
9.2 Une Question de M. le Conseiller Martin LOOS (Déplacement et agrandissement de la vélo-station de la gare).....	88
9.3 Un Postulat de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Besoins en équipements et en infrastructures : il faut trouver de nouvelles sources de financement).....	89
9.4 Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHRUM (Non à la ségrégation des automobilistes).....	95
9.5 Une Question de M. le Conseiller Olivier MAIBACH (Transmission du budget 2018 au Conseil communal).....	97
9.6 Un Vœu de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN (Propos à connotation raciste).....	98
9.7 Une Question de M. le Conseiller Ervin SHEU (Heure de gratuité pour les transports publics).....	99

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 2 novembre 2017

Présidence

Monsieur Pascal GAFNER, Président

Ouverture

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs,
Cher public,

Il est 20 heures, nous débutons notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire adjointe Anne LEUENBERGER de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mmes et MM. les Conseillers : Cinzia GALLI RATANO, Harmony PILLADO, Léa ROMANENS, Daniel BURDET, Jean-David CHAPUIS, Gildo DALL'AGLIO, Patrick DERIAZ, Christian GIROUD, et Brian OOSTERHOFF.

Membre absent :

M. le Conseiller : Zamir DUSHAJ.

Membres présents	90
Membres excusés	9
Membre absent	1
Effectif actuel	100

Le quorum requis étant atteint, la séance est ouverte.

**2. APPROBATION DE
L'ORDRE DU JOUR**

La discussion est ouverte sur l'ordre du jour de cette séance.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

L'ordre du jour de cette séance est approuvé à l'unanimité.

**3. APPROBATION DU PV
DU 5 OCTOBRE 2017**

Tel que présenté, le procès-verbal **du 5 octobre 2017** n'appelle aucune remarque.

Vote

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à notre secrétariat pour la rédaction.

4. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Décès

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre le décès de la maman de notre amie et collègue Mme la Conseillère Mireille BANDERET.

Madame la Conseillère, nous sommes de tout cœur avec vous en ces moments douloureux. Au nom du Conseil communal, je vous adresse, à vous et votre famille, mes plus sincères condoléances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Changement présidence au groupe des Verts

Dans sa séance du 23 octobre dernier, le Bureau du Conseil communal a pris acte que Mme Fanny SPICHIGER a remis la présidence du groupe des Verts à Mme Céline EHRWEIN NIHAN.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 9 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER
- Une Question de M. le Conseiller Martin LOOS
- Un Postulat de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS
- Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHURN
- Une Question de M. le Conseiller Olivier MAIBACH

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Nous prenons acte des communications :

- CO17.09 concernant le bilan 2016 de la Commission consultative des énergies
- CO17.10 concernant l'installation de la fibre optique (ci-après FTTH) à Gressy
- CO17.11 concernant une réduction de la plage horaire de gratuité des parcomètres en ville, reçue le 26 octobre 2017,
- et celle reçue ce jour, la CO17.12 concernant la démolition du Théâtre du Petit Globe.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, M. le Président.

6. PRÉAVIS N° PR17.17PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'340'000.- POUR FINANCER LA PHASE 1 DU PROJET DE MISE EN ŒUVRE DE SYSTÈMES DE MESURE INTELLIGENTS (SMART METERING) ET DE L'ADAPTATION DES SYSTÈMES DE COMPTAGE AUX FUTURES EXIGENCES DE LA LOI SUR L'APPROVISIONNEMENT EN ÉLECTRICITÉ.

RAPPORTRICE : MME MARCELINE MILLIOUD

Composition de la commission

Mmes et MM. les Conseillers Mireille MATHYS, Marceline MILLIOUD, Robin DELISLE, Laurent GILLIARD, Roger GYGAX, Thierry PIDOUX et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission,

Mme Marceline MILLIOUD souligne qu'avec l'acceptation du préavis PR17.17PR, la Commune est et reste propriétaire, gestionnaire du Réseau des Énergies et donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

M. le Président Pascal GAFNER :

Discussion sur article 1

La discussion est ouverte sur l'article 1.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Je m'exprime au nom de la Commission des finances.

Tout d'abord, je tiens à remercier le Bureau d'avoir accepté de décaler d'un mois la discussion de ce préavis, ce qui nous a permis de l'étudier à fond.

La Commission des finances a donc pu l'examiner. Et d'emblée, je vous indique que pour le préavis PR17.18PR que nous discuterons tout à l'heure, il a été accepté à l'unanimité des membres de la Commission des finances.

La situation est évidemment plus complexe en ce qui concerne le préavis PR17.17PR sur les systèmes de mesure intelligents pour l'électricité, le gaz, l'eau et la chaleur.

La Commission des finances tient à souligner la qualité du préavis, qui est clair et bien argumenté.

C'est le sujet lui-même du préavis, qui par sa nature et son coût, a suscité de nombreuses questions. La Commission des finances remercie le Municipal responsable et le SEY pour les réponses détaillées apportées à la Commission. M. le Syndic et le boursier ont également apporté leur contribution.

Dans les discussions, la Commission des finances s'est trouvée partagée entre approbation et abstention, avec une opposition.

Les réticences au sujet du préavis touchent essentiellement à l'importance des investissements nécessaires, avec des doutes sur l'urgence de les engager alors que le contexte légal est encore mouvant et que la situation des finances communales est délicate. Il devrait être possible d'attendre que la situation soit plus claire, tant en ce qui concerne les lois et ordonnances à venir que l'évolution de la libéralisation du marché de l'électricité.

Les arguments en faveur du préavis sont notamment :

- Le constat que les mesures intelligentes sont un développement inéluctable, qui va devenir légalement obligatoire, tout en étant intéressant pour la Commune comme pour les clients des divers fluides et énergies.
- C'est un marché intéressant, qui suscite d'ailleurs l'intérêt de nombreux concurrents potentiels disposant de gros moyens. Or, il est important que les développements en la matière restent en mains communales pour que nous en conservions la maîtrise et les bénéfices escomptés. Ceci est plus facile si la Commune prend de l'avance et joue un rôle de pionnière.

Sur la base de ces arguments qui sont très résumés ici, la Commission des finances par trois voix pour, une contre et trois abstentions, vous invite, Monsieur le Président, chers collègues, à accepter le préavis PR17.17PR tel que présenté par la Municipalité.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Vous vous attendez sans doute à ce que je vous dise qu'il n'y a pas d'urgence à précipiter le passage au Smart Metering, vu que la libéralisation du marché électrique est un serpent de mer

qui est repoussé sans arrêt et suscite de nombreuses oppositions.

Nous l'avons encore entendu hier soir à Forum, Pierre-Yves MAILLARD est formellement opposé à cette libéralisation et il semble qu'on pourra compter sur le parti socialiste pour lancer le référendum sur le sujet.

De son côté, l'Europe a gelé depuis longtemps les négociations sur l'électricité dans l'attente de régler les autres sujets. Si l'on en croit l'interview de notre ancienne Conseillère fédérale Micheline CALMY-REY dans le Temps d'hier, ces négociations prendront encore de longues années. Selon Madame CALMY-REY, la Suisse aurait tout intérêt à laisser les négociations du Brexit se faire et à patienter quelques années.

Mais en réalité, il y a une raison bien plus importante qui devrait nous pousser à la prudence sur le sujet, celui de la cybersécurité. En effet, l'année passée, les Britanniques en ont fait une amère expérience par précipitation. GCHQ, l'équivalent britannique de la NSA, a découvert de terribles failles de sécurité dans les deux millions de Smart Meters qui avaient été installés. Ces failles auraient permis à des cyberterroristes non seulement de déconnecter massivement le réseau, mais aussi de provoquer des surcharges dans le but de déclencher des incendies. À Malte et à Porto Rico, des hackers ont piraté les Smart Meters dans le but de fraudes massives sur le marché électrique.

En Ukraine, le réseau a été victime d'une colossale cyberattaque en décembre 2015, qui s'est suivie par de nombreuses autres attaques, la dernière en date cet été. Si la première attaque semblait avoir pour origine un pays voisin avec lequel les relations sont parfois tendues, les dernières attaques semblaient avoir des motivations financières, les hackers ayant réclamé 2.6 millions de dollars pour y mettre un terme.

Aujourd'hui, il n'y a en Suisse ni directive, ni standard de sécurité concernant ces appareils. La première phase de mise en œuvre de la Stratégie nationale de protection de la Suisse contre les cyberattaques (SNPC) n'est pas encore arrivée à son terme et le rapport de l'OFEN n'est attendu qu'en fin d'année. Mais nous savons tous que la Suisse a encore un considérable retard dans le domaine de la cybersécurité. L'agence britannique GCHQ qui s'est penchée sur le sujet a plus de 5'000 employés. Il n'y a qu'un seul poste à l'OFEN pour traiter du sujet de la cybersécurité, voyez le fossé !

Au mois d'août, un des experts mondiaux les plus renommés en cybersécurité, le Dr. Sujeet SHENOI, a publié dans « International Journal of Critical Infrastructure Protection » un papier qui met en avant le danger colossal pour l'économie américaine que représentent les vulnérabilités des Smart Meters déjà installés aux Etats-Unis. Selon lui, dans le cas d'une attaque du même type que celles qui ont eu lieu en Ukraine, il pourrait falloir des mois pour réparer les dégâts car tous les Smart Meters grilleraient simultanément.

Il semble donc urgent d'attendre que le Conseil fédéral avance dans la deuxième phase de la SNPC, qu'une vraie Task Force Cyber soit mise sur pied par Berne qui définira ensuite des directives de branche robuste sur la cybersécurité, puis que le matériel soit ensuite éprouvé par des Ethical Hackers. Tout cela devrait prendre encore quelques années.

Qu'il soit bien clair, le travail du Service des énergies sur ce dossier a été admirable et il n'est pas remis en question. Le problème se situe au niveau du DETEC qui se précipite de manière irresponsable sur le Smart Metering et il faut espérer qu'une intervention à Berne aura lieu lors de la prochaine séance du Conseil national sur ce sujet.

Nos finances communales étant tendues au point qu'on tente d'aller combler les trous via la taxe forfaitaire sur les déchets et en faisant les poches des automobilistes via les horaires de parking et de nouveaux radars. Donc repousser une telle dépense de quelques années devrait également permettre à notre boursier de mieux dormir la nuit.

M. le Conseiller Laurent ROQUIER :

Alors, je ne suis pas un expert en cyberattaque, mais je crains que déjà le problème pourrait exister parce qu'il y a déjà une partie des compteurs qui sont télérelevés peut-être sur Yverdon, je ne suis pas sûr, mais je pense que M. le Municipal DESSEMONTET répondra à ça. Donc je présume qu'on est déjà connecté et que les systèmes sont déjà ouverts sur l'extérieur et j'espère, dûment protégés. Le fait d'étendre ça à tous les compteurs, je ne suis pas sûr que ça va vraiment augmenter le danger. Mais on aura, j'en suis sûr, la réponse du Municipal à ce sujet.

Mais pour moi, cet investissement n'est pas anodin. Pas anodin, tout d'abord en raison du montant de l'investissement. Globalement, pour le paquet complet tel que décrit dans le préavis PR17.17PR et avec le PR17.18PR sur le système d'information, on prévoit d'investir 11.5 millions de francs. Au vu de la situation d'endettement pour la Commune ces prochaines années, c'est un montant conséquent. Tellement conséquent que le plan des investissements ne contient pas les montants nécessaires au paquet complet, à ce jour. Il ne contient que le montant des deux préavis du jour et les renouvellements réguliers des compteurs. Pour le paquet complet, il manque encore 6.6 millions de francs, soit deux fois ce que nous votons aujourd'hui. Autrement dit, nous ne savons pas encore aujourd'hui comment payer le système complet sans dépasser le plafond d'endettement.

Ce n'est pas anodin non plus pour les consommateurs. Ces 11.5 millions de francs qui seront investis par la Commune, ils seront répercutés sur la facture des abonnés, avec en plus un rendement garanti pour les montants investis plutôt conséquent, tout du moins pour le domaine de la distribution électrique. Ça, c'est plutôt une bonne nouvelle pour la Commune, mais cela constituera une charge supplémentaire pour les ménages.

Ces considérations financières nous pousseraient donc à reporter ces investissements et leurs effets autant que possible, dans le cadre de la législation qui, soit dit en passant, n'est pas encore en vigueur. Mais ça, je crois que ça peut changer très vite.

Ceci dit, j'ai la chance de faire partie de la COFI. Et effectivement, comme le Président l'a mentionné, on a eu la chance de rencontrer le Chef de service et le Municipal à ce sujet et qu'ils ont répondu à nos questions. À mon avis, à mon sens, ils ont fait preuve d'un bel enthousiasme pour ces nouvelles fonctionnalités. Un enthousiasme communicatif même. Ils ont parlé de position stratégique à défendre, de ne pas laisser la place à d'autres acteurs, de nouveaux services rendus aux consommateurs, de fidéliser le client, etc. Une fois l'enthousiasme retombé, j'ai de la peine à retenir les avantages concrets, si ce n'est la mise à disposition des clients de leur profil de consommation, et ça, ça me paraît un petit peu maigre.

Sous ces aspects-là aussi, je serai tenté de dire qu'il est urgent d'attendre, de voir ce qu'il va se développer, de profiter de nouvelles avancées technologiques et d'attendre que l'ouverture des marchés soit de nouveau planifiée.

Je dois toutefois admettre que je suis peut-être trop calculateur et pas assez visionnaire, et que tout ne nous a peut-être pas été dévoilé non plus. Il faut éviter de divulguer ses secrets et ses projets de développement pour rester compétitifs.

Par contre, je trouve que cette approche par étape peut avoir des avantages. Cela permettra de préparer le système d'information, et de développer partiellement les réseaux intelligents dans les secteurs où ils auront le plus de valeur ajoutée. Donc là, je fais confiance au service déjà, d'investir de manière intelligente les montants qui lui sont accordés où il y aura le plus de valeur ajoutée.

À mon sens, il nous faudra toutefois être plus critique dans les étapes qui suivront. Encore une fois, des demandes d'investissement d'un ordre de grandeur de 6.6 millions, soit le double de ce que nous votons aujourd'hui nous parviendront. Au vu des expériences faites, il nous faudra juger du bienfondé de ces investissements et de leur urgence.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Le groupe socialiste, et j'imagine les autres groupes politiques aussi, partage les mêmes craintes que le groupe UDC concernant les finances de la Commune parce qu'on nous a dépeint disons un tableau par rapport à la cybersécurité, mais disons, je pense que la vraie raison c'est surtout d'enterrer le projet afin qu'on n'investisse pas d'argent. Nous revenons d'ailleurs sans cesse sur ce sujet avec notre sensibilité et évidemment nos solutions.

Certains souhaiteraient introduire des taxes, d'autres vendre le patrimoine, d'autres encore réduire les charges. Toutes ces solutions vont dans le même sens : améliorer l'état de nos finances.

L'équation est somme toute assez simple. On peut agir sur les deux aspects à savoir les entrées et les sorties.

Seulement voilà, dans le cas qui nous occupe, la situation est un peu plus compliquée, il s'agit de tenir compte de la notion d'investissement. Années après années, le Service des énergies rapporte de l'argent à la Commune et les bénéfices générés sont bien utiles. Si par le passé, la gestion de ce service était finalement assez simple de par sa situation de monopole, il en va tout autrement aujourd'hui. Il est absolument indispensable de faire preuve d'un esprit d'innovation faute de quoi, dans un avenir proche, ces bénéfices diminueront et en fin de compte les économies réalisées finiront par nous coûter très cher.

Vous noterez que je n'aborde que les aspects financiers. Le préavis décrit les aspects légaux, on en a parlé tout à l'heure, qui font que, tôt ou tard, nous serons contraints de réaliser ces investissements. Alors finalement qu'aurons-nous gagné ?

Je ne peux m'empêcher de penser à une des fables de La Fontaine. Celle de la poule aux œufs d'or. En particulier, lorsque le propriétaire décide de l'ouvrir pour en extraire son précieux contenu et que finalement, il s'aperçoit qu'il n'y a pas de différence avec une poule normale et que ce faisant, il a finalement détruit l'objet de sa prospérité. Et la fable se termine par ces quelques vers, et là je ne fais pas de jeux de mot :

*Belle leçon pour les gens chiches :
Pendant ces derniers temps, combien en a-t-on vus
Qui du soir au matin sont pauvres devenus
Pour vouloir trop tôt être riches ?*

Je pense que notre poule aux œufs d'or
Il faut bien la soigner
Pour qu'elle ponde, longtemps encore,
Des œufs de belle qualité.

Alors la fin, ce n'est pas de La Fontaine !

Vous l'aurez compris, le groupe socialiste acceptera ce préavis qui permettra à notre Service des énergies de se doter d'équipements adéquats pour affronter sereinement une concurrence qui s'annonce assez rude ces prochaines années et qui permettra également de remplir des exigences légales qui nous seront de toute manière imposées.

Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN :

Le groupe des Verts soutiendra également ce préavis, cette proposition de la Municipalité pour tous les arguments qui ont déjà été avancés, notamment celui de l'obligation légale qui fait que tôt ou tard nous devons arriver à cette solution, et qu'il nous paraît important dans ce contexte de ne pas laisser la concurrence nous devancer et de pouvoir ainsi garder en main publique un

domaine qui est important pour la vie de la collectivité, pour le bien de la collectivité et des habitants d'Yverdon, à savoir ce contrôle sur l'énergie.

Autre élément qui n'a pas été cité, et qui est particulièrement important pour les Verts, c'est la dimension écologique. On le voit aussi potentiellement le développement de ces mesures, de ce Smart Metering, va permettre aussi une meilleure vision, un meilleur contrôle des besoins et une des potentielles économies sur le plan énergétique. Et puis, il nous semble important notamment dans la perspective des engagements qui ont été pris au niveau national, au niveau suisse sur les réductions en matière de CO₂, en matière énergétique, bien que nous allions de l'avant avec ce projet-là.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors concernant les économies d'énergie qui puissent être faites, l'expérience au travers de différents pays est vraiment très contrastée. On a des gains qui sont pour ainsi dire nuls dans certains pays, voire d'autres qui sont même un peu négatifs si on prend la consommation de certains de ces Smart Meters consommant beaucoup d'énergie.

Donc pour l'instant, l'argument est loin d'être démontré.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Commencer d'abord par remercier vivement la Commission des finances pour avoir demandé le report de ce préavis d'un mois, ainsi que le Bureau du Conseil pour l'avoir accepté, parce que ce faisant ils permettent de lever une incertitude qui avait dans le préavis. On vous a dit dans le cadre du préavis que nous étions dans un contexte légal qui était mouvant. Depuis ce matin, il l'est un peu moins. Il se trouve que ce matin, le Conseil fédéral a promulgué quatre ordonnances qui sont liées à l'application de la stratégie énergétique 2050, dont une qui s'appelle l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité et qui concerne justement notre sujet de ce soir, à savoir les Smart Meters, la fameuse incertitude sur le déploiement demandé aux gestionnaires de réseaux, c'est-à-dire dans le cas d'espèce, nous, est désormais connu.

Et ça se décline de la manière suivante :

Ces ordonnances entrent en vigueur au 1^{er} janvier 2018, dans moins de deux mois. Dans moins de deux mois, nous aurons dix ans, c'est un peu plus que ce qu'on vous avait dit, on tablait effectivement sur une période de sept ans, ce sera dix ans pour équiper 80% de nos clients en compteurs Smart Meters. Et ça c'est à compter du 1^{er} janvier 2018, donc nous avons jusqu'au 31 décembre 2027 pour équiper cela.

Ceci étant, la politique, elle commence au 1^{er} janvier 2018, donc dans deux mois. Et à partir de dans deux mois, tous les clients éligibles, environ un peu plus d'une centaine sur Yverdon, ceux qui consomment plus de 100 kWh par année doivent être équipés en compteurs Smart Meters, c'est-à-dire qu'on doit effectivement, une grande partie l'est déjà si ce n'est la totalité, mais enfin on a plus que deux mois pour équiper les rares qui ne seraient pas encore sur ce domaine-là, avec cette infrastructure.

Pour répondre à une question qui a été posée, au jour d'aujourd'hui, 720 clients du SEY sont reliés à un compteur intelligent. Donc c'est tout à fait juste ce que vous avez dit, on a déjà des compteurs intelligents déployés et donc les « problèmes » qui pourraient se poser au déploiement, en termes de cybersécurité sur lesquels je vais revenir, mais un peu plus tard dans la discussion, se poseraient en fait déjà maintenant. Et puis, ils vont se poser de toute façon puisqu'on a une obligation d'équiper les éligibles, donc les gros clients, en compteurs intelligents.

Au 1^{er} janvier 2018 également, tout nouveau raccordement, quelles qu'en soient la consommation et la puissance, doit être raccordé à un compteur intelligent. Au 1^{er} janvier, c'est

terminé de raccorder un nouveau bâtiment ou une nouvelle villa, un nouveau logement à un compteur « classique » on va les appeler les compteurs « bêtes ». Et donc de ce point de vue-là, j'aime bien faire cette dichotomie entre bête et intelligent parce que c'est un peu ce qu'on cherche à faire au Service des énergies. Donc de ce point de vue-là, une grosse incertitude est tombée. On connaît le cadre légal. Le cadre légal est déjà donné.

Je vais aussi vous parler, parce que je l'ai fait par mail et je crois que ça a été répercuté dans un certain nombre de groupes, les dernières informations qui sont aussi de la semaine passée, qui nous ont été données pour vous donner un peu l'état d'esprit du régulateur et de l'Etat fédéral par rapport à cette question de l'électricité et sur la question de la libéralisation du marché de l'électricité.

Vendredi passé se tenait la journée des infrastructures à l'EPFL devant tout le gratin et le gotha de la profession, dont nous-mêmes évidemment, mais aussi devant la Présidente de la Confédération qui se trouve être la Cheffe de département du DETEC, Mme Doris LEUTHARD, et un représentant de la Commission européenne.

Et alors ça allait un peu comme ça, si je fais le raisonnement, la stratégie énergétique 2050 a décrété qu'un jour ou l'autre, pas si proche mais pas si lointain, nous débrancherons nos centrales nucléaires. Cela aura pour effet que la Suisse ne sera plus autosuffisante en électricité ou en tout cas il y aura des périodes dans l'année et dans la journée où la Suisse ne sera plus autosuffisante en électricité. Donc à partir de là, le Conseil fédéral juge extrêmement prioritaire cette question de la sécurité d'approvisionnement, ce qu'il veut éviter c'est les coupes. Et donc on a deux possibilités d'éviter ça.

La première c'est d'investir à l'intérieur du pays, de reconstituer des capacités de production qui nous permettraient d'assumer d'une certaine manière ces pics de pointe et de ne jamais être en situation de pénurie. Et ça c'est ce qu'on a fait jusqu'à maintenant notamment avec les barrages, et on voit qu'économiquement ce n'est pas toujours évident quand les prix de l'électricité descendent de pouvoir soutenir des politiques de ce type-là sur le long terme.

Et la deuxième alternative c'est de s'interconnecter le plus possible aux gens qui nous entourent en faisant le pari quand nous, nous ne sommes pas autosuffisants, et bien d'autres pays européens, eux le seront, soit au nord de l'Europe via l'éolien ou l'hydraulique, soit au sud de l'Europe peut-être à terme via le solaire. Tout ça évidemment dans une idée qu'on arrive à sortir des énergies fossiles et du nucléaire pour avoir un système autosuffisant en énergies renouvelables. Alors évidemment, je vous peins une situation évidemment assez ambitieuse de ce point de vue-là, mais enfin, c'est un peu la logique.

Le Conseil fédéral a très clairement choisi la deuxième option. Pour lui, c'est vraiment l'option de l'interconnexion avec nos voisins qui doit être privilégiée afin d'assurer notre autosuffisance et approvisionnement électrique. Et donc le Conseil fédéral juge comme absolument prioritaire dans ses relations avec l'Union européenne un accord sur l'électricité qui permette de garantir cet auto-approvisionnement. Et là, vous avez le représentant de la Commission européenne qui dit « Très très bien, nous, on est tout à fait d'accord mais vous ouvrez tout, tout de suite ! ». Libéralisation totale et rapide du marché de l'énergie. Et ça veut dire quoi ? Ça veut dire totale, bien jusqu'au client final et jusqu'aux plus petits clients finaux. Totale, ça veut aussi dire pas seulement ce qui circule, c'est-à-dire pas seulement l'électricité, mais également les réseaux. C'est-à-dire que les réseaux sont aussi à vendre, ils font partie du paquet. Et rapide ? Et bien rapide, ça signifie que le Conseil fédéral entrant dans ses vues, il prévoit, et il a été annoncé lors de cette conférence, de publier des ordonnances sous douze mois, donc quelque part au milieu ou à la fin de 2018, avec une entrée en vigueur qu'on pourrait imaginer dans... au 1^{er} janvier 2020 typiquement, c'est-à-dire dans environ vingt-six mois.

Vingt-six mois, Mesdames et Messieurs ! Quand on dit : est-ce qu'on peut attendre, est-ce qu'il est encore le moment d'attendre, si on attendait une année, bien on en perd douze de ces vingt-six mois, et il nous en reste quatorze derrière pour être prêt au moment où, bien au moment où on ouvre tout, où la Suisse ouvre tout son marché de l'électricité. Ça c'est le risque qu'on doit,

nous en tant que service, par rapport à la politique que la Ville nous a demandé de faire, à savoir être présente sur le marché, préserver nos marges, faire en sorte effectivement que l'électricité et les énergies yverdonnoises restent en main de la Ville et permettent de profiter à la Ville, c'est à ça qu'on doit évidemment se préparer. Est-ce que ça se passera ? Je n'en sais rien. Mais ce qui est sûr c'est que nous on doit se préparer pour être prêt si jamais ça se passe effectivement, c'est pour ça qu'on ne se fasse pas « démolir ».

Alors, on avait de l'avance et on en a toujours de l'avance sur le sujet du Smart Metering parce que ça fait trois, quatre ans maintenant que le Service des énergies travaille sur cette question-là et qu'il a pris une certaine avance sur ses concurrents potentiels à l'interne du pays. Et ça, ça reste juste. Nous sommes actuellement assez en avance. On a un plan. On sait plus ou moins où on va. On a des avantages sur d'autres. D'autres ne s'y sont pas encore mis tout à fait maintenant ou ont peut-être pas aperçu non plus l'urgence de la même manière. Nous sommes effectivement, M. ROQUIER vous avez raison, assez enthousiastes vis-à-vis de ces choses-là.

Mais par contre, le sujet du Smart Metering, et ça a été dit par M. RAMCHURN d'une certaine manière, et bien c'est quelque chose qui, à l'étranger, n'est pas forcément aussi nouveau que chez nous. C'est-à-dire qu'il y a des gens qui sont beaucoup plus avancés que nous sur ce sujet-là. Et ces gens-là pourraient avoir accès à tout, à nos réseaux, à nos énergies d'ici vingt-six mois. Et c'est bien pour ça qu'on vient maintenant avec ce préavis devant vous, c'est parce qu'on aura bien besoin de ces vingt-quatre à vingt-six mois pour, M. ROQUIER l'a redit, mettre en place l'infrastructure, ne serait-ce que ça, mettre en phase déjà l'infrastructure, pouvoir « bétonner » les quelques milliers de premiers clients, la première vague, les plus importants, ceux qui consomment le plus, ceux qui seront évidemment le plus désirés par des concurrents potentiels avant que des géants, genre des anciennes régies nationalisées en France par exemple, débarquent sur le marché avec leur force de frappe, avec les moyens qu'elles pourraient avoir pour venir concurrencer notre « petit » Service des énergies.

Donc l'idée pour nous, c'est bel et bien effectivement d'être prêts, d'être prêts avant, et d'être prêts au moment où ces géants arrivent pour qu'on ait finalement déjà occupé les positions les plus intéressantes et les plus stratégiques. Tout ça évidemment pour maintenir effectivement ce que j'ai dit, c'est-à-dire la politique du service et les revenus que ce service garantit, je le dis, à peu près grosso modo bon an mal an, sept à huit millions de francs par année environ, l'équivalent de dix points d'impôt. C'est ça qui se joue à travers ce préavis. Ce n'est rien d'autre, parce que le reste finalement, on pourrait effectivement, on pourrait vraiment discuter est-ce que vraiment le service a besoin d'avoir des jolis compteurs déjà aussi vite ? La vraie raison, c'est qu'effectivement on travaille là-dessus.

Moi, j'aimerais terminer, avant de répondre aux questions, parce que je vais le faire, sur le point suivant : ni la Municipalité, ni le Service des énergies quand ils viennent devant vous ne présentent des préavis de manière frivole, c'est-à-dire ce n'est pas comme si tiens, ce n'est pas un préavis de confort, on se dit tiens, on aimerait bien faire ça, allez hop on part là-dessus. Le service, il a travaillé, je l'ai dit pendant pratiquement deux ans à essayer de comprendre, de voir quelle était l'implication du déploiement du Smart Metering à travers la Ville d'Yverdon-les-Bains, et puis, comment ça pourrait se passer et quelles en étaient les implications pour le service, pour la marge, pour comment il devrait travailler pour pouvoir faire ça. Ça lui a pris deux ans.

Ça lui a pris deux ans d'études avec des gens extérieurs qui viennent nous aider, qui ont un peu d'expérience pour essayer de voir, et puis d'un dimensionnement du projet. Et puis, on arrive à un projet. Et puis, ce projet, il vient devant la Municipalité. Ça fait un an que la Municipalité est saisie de cette problématique. Je peux vous garantir que, moi j'aimerais bien que ça se passe comme ça, j'arrive en Muni, je dis ouais j'ai un super projet, tout le monde me dit super on y va. Mais ce n'est pas comme ça que ça se passe. Parce que moi évidemment, le service, il a des exigences, il a des envies, il a une politique à mener. Et puis, la Municipalité, elle est là comme garante pour dire oui mais il y a le possible, il y a le souhaitable, il y a le nécessaire et il y a le possible. Et d'une certaine manière, il y a eu un gros travail en Municipalité de redimensionnement, et ça a été dit, notamment de saucissonnage du projet, parce qu'on ne les avait tout simplement pas les fameux neuf ou onze millions au plan des investissements. On ne

les avait pas et donc il n'était pas question que la Municipalité décide comme ça sur la base d'un rapport de partir devant avec un investissement de cet ordre-là qui ne serait pas financé, qui ne serait pas garanti. Et c'est pour ça qu'on a travaillé pendant une année en Municipalité pour trouver une voie qui en même temps préserve les intérêts de la Ville et du service, et reste possible. Et que la Municipalité juge réalisable financièrement. Et si on vient devant vous aujourd'hui présenter ce projet, c'est parce que la Municipalité, non seulement pense qu'il est nécessaire, mais pense également qu'elle « peut se le payer », c'est-à-dire que dans le cadre de ce qui se passe, elle peut se le payer.

Alors maintenant j'en viens à quelques questions qui ont été posées.

Je commence par celles de M. ROQUIER, vous avez raison, on commence avec 1.34 million, il y a 1.6 million qu'on va voter peut-être, j'espère, enfin vous allez voter, moi je ne vote pas, sur la base de données. Et puis, cela ne permet pas d'y aller jusqu'au bout. Et c'est vrai, vous avez raison, et bien pour le reste, la suite on ne l'a pas au jour d'aujourd'hui au plan des investissements. Par contre, ce qu'on a, c'est deux ans. C'est deux ans pour trouver des solutions, non pas pour faire exploser le taux d'endettement mais de trouver d'autres moyens, d'autres ressources, des moyens finalement, des repriorisations au sein de différentes, que cela soit au sein de mon service ou au sein de l'administration générale, pour essayer de trouver des voies et de pouvoir continuer. Donc là, évidemment l'engagement qui est pris, c'est qu'on ne dépensera pas d'argent qui n'est pas au plan des investissements. Et qu'on va travailler évidemment dans le cadre de ce plan des investissements pour pouvoir garantir la suite. Mais on « s'achète » aussi vingt-quatre mois, vingt-six comme je le disais, pour pouvoir avancer, faire nos expériences, regarder ce qui est réalisable, et voir derrière maintenant qu'on connaît le contexte légal, puisqu'on le connaît, puisqu'on sait qu'on peut aller jusqu'en décembre 2027 maintenant avec ce déploiement, pour savoir comment on le met en place derrière. Voilà un peu ce que je pouvais vous dire parce qu'effectivement, je suis d'accord avec vous, ce n'est pas un investissement anodin, et comme je l'ai dit ce n'est pas frivole, et ce n'est pas un investissement de confort.

Concernant la cybersécurité. Alors, aucun système n'est inviolable. Mais un des gros avantages de la Ville d'Yverdon actuellement, c'est qu'il y a quelques années de ça, vous avez voté un crédit de quinze millions de fibre optique communale. Et donc toutes les transmissions qui partiront de nos Smart Meters vers nos centres de données passeront par cette fibre et non pas comme l'essentiel des autres par du réseau GSM. Actuellement les Smart Meters travaillent beaucoup avec du réseau GSM, c'est-à-dire finalement par ondes hertziennes qui sont évidemment beaucoup plus faciles à attaquer que si vous devez aller pirater un réseau propre comme la Commune. Et ça c'est un des gros avantages qu'on a, c'est que nous, on a déjà résolu cette question. On sait déjà par où on passe pour passer les informations du compteur aux centrales et puis comme le déploiement de la fibre optique, comme vous pouvez le voir au gré des différentes communications qu'on vous fait, se passe plutôt bien, plutôt plus rapidement que ce qu'on pensait. On sait qu'à début 2020, on a déployé la fibre optique dans l'ensemble de notre territoire. Cela veut dire qu'on pourra effectivement utiliser cette infrastructure comme unique vecteur ou pratiquement unique vecteur pour la transmission des données. Alors, cela ne signifie pas que c'est inviolable, mais c'est plus difficile à attaquer que d'autres types de réseaux, des réseaux qui sont « mutualisés » d'une autre manière.

Voilà, qu'est-ce que je peux encore vous dire ? Bon, je crois que j'en ai pas mal dit hein ! *(Rires dans la salle)*

En conclusion, Mesdames et Messieurs, je vous enjoins évidemment à voter le PR17.17PR tel que présenté par la Municipalité.

Je vous remercie de votre attention extrêmement soutenue malgré la longueur de mes propos.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Dans le cas de la libéralisation, si vraiment on arrivait à libéraliser dans les années à venir, ce qui

est encore loin d'être gagné puisqu'il faut quand même préciser qu'il risque d'avoir le référendum très probablement et que ça prendra encore des années. Mais dans le cas où la libéralisation arrivait avant le déploiement des Smart Meters qui finalement, si on regarde les échéances que M. le Municipal Pierre DESSEMONTET dit, devrait en fait de fait arriver. Que se passerait-il pour les clients qui n'ont pas encore de Smart Meters ? Parce que ne serait-il tout simplement pas, les nouveaux acteurs du marché qui deviendront fournisseurs électriques pourront-ils par exemple proposer leurs Smart Meters aux clients d'Yverdon qu'ils voudraient avoir ? Ce qui dans ce cas-là, ouvrirait une concurrence sur ce marché, les pousseraient eux-mêmes à intégrer le coût plutôt que de le transférer aux consommateurs, et ce serait totalement bénéfique aux consommateurs. Donc une raison de plus peut-être pour ne pas forcément se presser, ou ne pas forcément vouloir absolument tout déployer avant.

M. le Municipal Pierre DESSEMONTET :

Répondre relativement rapidement. Et ça me permet d'ailleurs de répondre à une autre question de M. ROQUIER à laquelle j'ai oublié de répondre, mais malheureusement je me relève donc je vais profiter.

M. ROQUIER me demandait tout à l'heure, oui, c'est vrai que le prix du Smart Meters, c'est juste on peut « le faire payer » au consommateur final, c'est-à-dire que le déploiement de cette stratégie évidemment il va dans ce qu'on appelle le timbre, c'est-à-dire la location de l'infrastructure que le consommateur final paie. Maintenant que cela soit nous ou que cela soit quelqu'un d'autre, ça reste vrai, c'est-à-dire c'est vrai que nous, si nous déployons, et bien le consommateur yverdonnois nous paiera une rente, un loyer sur cette infrastructure. Si ce n'est pas nous qui déployons, bien ce sera quelqu'un d'autre. Et ça, c'est tout à fait juste, M. RAMCHURN, il est tout à fait possible qu'au moment où la libéralisation se fait, nous attendons la libéralisation du point de mesure, c'est-à-dire que n'importe qui peut venir concurrencer le SEY et venir proposer ses services par le biais d'un compteur intelligent à n'importe qui.

Maintenant évidemment il s'agit de voir la rentabilité que pourrait avoir cet investissement. C'est toujours la même chose, nous avons dix-huit mille compteurs à Yverdon à l'heure actuelle, quelque chose comme cent cinquante de ces compteurs sont éligibles, c'est-à-dire ont une consommation supérieure à un seuil donné, en l'occurrence 100 kWh, de telle manière à ce qu'ils puissent être intéressants. Evidemment les clients qui sont intéressants pour quelqu'un qui viendrait sur le marché, ce n'est pas les tout petits derniers en bout de chaîne, c'est la même chose qu'avec le raccordement téléphonique, certains seulement des clients sont intéressants, d'autres ne le sont pas. La concurrence, elle se fera bel et bien sur ceux-là, et c'est bel et bien sur ceux-là qu'on va équiper le plus rapidement possible pour « déjà » avoir une position, je dirais, de défense et « dominante » au moment où ça s'ouvre.

Mais vous avez raison, nous nous attendons à ce que dans ces ordonnances de libéralisation, la libéralisation du point de mesure soit promulgué. Mais pour l'instant cela n'est pas encore le cas.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte sur l'article 1.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à une bonne majorité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une bonne majorité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à une bonne majorité.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*
Vote

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR17.17PR est accepté à une bonne majorité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à financer la phase 1 du projet de mise en œuvre de systèmes de mesure intelligents (Smart Metering) ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 1'340'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte 8040530017 « Smartmetering » et amortie sur 15 ans.

**7. PRÉAVIS
N° PR17.18PR**

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 1'698'000.- POUR PERMETTRE L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME D'INFORMATION DU SERVICE DES ÉNERGIES.
RAPPORTRICE : MME MARCELINE MILLIOUD**

Ce préavis était déjà à l'ordre du jour de notre séance du 5 octobre dernier, mais le Conseil communal a accepté la demande de renvoi du préavis à une prochaine séance.

*Composition de la
commission*

Mmes et MM. les Conseillers Mireille MATHYS, Marceline MILLIOUD, Robin DELISLE, Laurent GILLIARD, Roger GYGAX, Thierry PIDOUX et Bart WIND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Marceline MILLIOUD souligne que les deux préavis ont été traités le même soir, ce qui a donné ce rapport identique pour les deux préavis, sauf pour les conclusions au niveau du montant. Elle donne ensuite lecture des conclusions du rapport.

M. le Président Pascal GAFNER :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une évidente majorité.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté à une évidente majorité.

*Discussion sur
l'ensemble du préavis*
Vote

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

Le PR17.18PR est accepté à une évidente majorité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre, sur une période de trois ans, les travaux suivants d'amélioration et de mise en place des outils informatiques :

- Amélioration du logiciel IS-E ;
- Mise en place d'une Gestion de la Relation Clients (CRM) ;
- Mise en place d'un portail Internet ;
- Migration des fonctionnalités Proconcept vers Abacus.

Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 1'698'000.- lui est accordé à cet effet.

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 8040540017 « Plateforme 2018 » pour CHF 1'698'000.- HT. Elle sera amortie sur 10 ans.

**8. PRÉAVIS
N° PR17.19PR**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ADDITIONNEL DE CHF 44'900.- AU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 310'000.- ACCORDÉ POUR LE CHANGEMENT DE L'ÉCLAIRAGE DES TERRAINS ANNEXES DU STADE MUNICIPAL.

RAPPORTEUR : M. SÉBASTIEN POMILIO LEUTHOLD

*Composition de la
commission*

Mmes et MM. les Conseillers Marie-Christine BERNEY, Maude TÜLLER, Peter ARNABOLDI, Daniel BURDET, Didier FORESTIER, Sébastien POMILIO LEUTHOLD et Bart WIND

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Sébastien POMILIO LEUTHOLD ne donne lecture que des conclusions du rapport.

M. le Président Pascal GAFNER :

Discussion sur article 1

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 1 est accepté avec quelques abstentions.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté avec quelques abstentions.

Discussion sur article 3

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 3 est accepté avec quelques abstentions.

Discussion sur
l'ensemble du préavis
Vote

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR17.19PR est accepté avec quelques abstentions.

Le Président remercie la commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée a posteriori à réaliser les travaux complémentaires relatifs au changement de l'éclairage des terrains annexes du stade municipal ;

Article 2 : Un crédit d'investissement additionnel de CHF 44'900.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte 60.360800.14 « Eclairage terrains annexes stade municipal » et amortie sur une durée de 20 ans.

9. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.
9.1

Une Question de M. le Conseiller Didier FORESTIER (Le bruit use)

Les jours de beau temps et pendant l'été quand vous profitez de vous promener en ville la journée, en début de soirée ou le soir, vous buvez un verre sur une terrasse ou autre pour vous délasser, ou l'heure où vous allez au lit pour dormir ou vous reposer, car la journée du lendemain sera longue et dure.

Surprise, un individu au guidon d'un véhicule deux-roues ou au volant d'un véhicule quatre-roues roule avec un échappement trafiqué à tout va, abusant de son accélérateur, tout cela pour se faire remarquer, ainsi il incommoder volontairement les habitants de cette Ville de jour comme de nuit, pendant ses moments de loisirs, à flâner en ville, sur une terrasse de café et dans le sommeil des habitants.

La pollution sonore peut provoquer plusieurs effets.

Sur le plan physiologique, troubles cardiovasculaires, maux de tête, diminution de la profondeur du sommeil.

Sur le plan psychologique, stress, nervosité, tension, baisse de productivité, irritabilité.

Sur le plan social, ségrégation sociale, jugement sur les autres.

Sur le plan économique, niveau des loyers, coût pour la protection contre le bruit, coût sur la santé, perte de production, tout cela sur les humains et les animaux.

J'ai trouvé ces sources sur internet, sous pollution sonore en Suisse.

Voici ma question :

Il existe une loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la protection de l'environnement. Est-ce que notre Municipalité a la possibilité de faire quelque chose contre cette pollution sonore et contre ces

personnes dans notre Ville selon ses pouvoirs, et cela sur le territoire de la Commune selon cette loi ?

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

M. le Conseiller, merci de m'avoir transmis votre question auparavant. Donc je peux vous donner les informations suivantes :

- La Police Nord Vaudois est en accord avec votre constat soit qu'il y a indéniablement une augmentation des nuisances sonores relatives aux véhicules à moteur, essentiellement motos et scooters, à toute heure de la journée et de la soirée aussi.
- De manière générale, la police reçoit relativement peu de plaintes à ce sujet hormis lors de manifestations particulières, de problèmes de voisinages ou dans les cas de bruits à l'extérieur au-delà de l'heure légale, qui je le rappelle est de 22 heures à 7 heures du matin selon le RGP actuel, donc le règlement de police.
- Toutes les manifestations avec diffusion de musique font l'objet d'un contrôle de mesures du bruit.
- Dans le cadre de contrôles de la circulation courants et en cas de dispositifs trop bruyants ou non-homologués, la police prend des mesures envers les contrevenants, contrôle technique et/ou dénonciation.
- Actuellement, un seul collaborateur de la police est en charge du contrôle du bruit. Deux collaborateurs supplétifs sont engagés lors de manifestations.
- Les contrôles de véhicules trop bruyants doivent être effectués au Service des autos, ce qui pose un problème hors des horaires de travail. Et oui, c'est une réalité de terrain !

En l'état et en raison des priorités sécuritaires actuelles, l'insécurité, le deal de rue, etc., je pense que vous les connaissez, la PNV ne peut pas pour le moment augmenter les actions préventives. Toutefois, s'agissant d'un des nombreux enjeux d'une grande ville, la PNV est pleinement consciente de la problématique et a pour projet une réorganisation de la Division Opérationnelle en vue de constituer une section dédiée à la gestion des manifestations au sens large, de la circulation et du bruit. En outre, cette entité serait chargée des liens entre la police et la Division Mobilité.

Cette problématique est donc prise au sérieux par le Service de la sécurité publique et nous travaillons assidûment afin d'apporter des solutions pérennes dans un horizon temps réaliste et acceptable.

J'espère avoir répondu à vos interrogations.

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

Merci à notre collègue d'avoir soulevé le problème qui est dû finalement à une infime minorité de personnes circulant en voiture ou en mobylette. Je suis certain que des malins ont inventé le sonomètre qu'on peut coupler à un radar qui réduit à la fois le problème de la main d'œuvre et facilite une éventuelle répression. Et je suggère aussi que la Police Nord Vaudois prenne contact avec Lausanne qui, sauf erreur, est assez bien équipée sur ce plan-là. Et il suffit finalement de quelques interventions et de la rumeur publique qui dit qu'il faut faire attention pour que la situation s'améliore.

Quant au peu de plaintes, il ne me viendrait personnellement jamais à l'idée de déranger la police à 3 heures du matin en disant il y a un fou qui a passé très très fort sous ma fenêtre, parce qu'on sait que ça ne sert strictement à rien qu'à déranger le planton de service.

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Je remercie Mme la Municipale des réponses qu'elle m'a données.

Bien j'espère que ça se fera et puis qu'il y aura des répressions parce que je pense que s'il y a une ou deux répressions qui se font, comme dit M. HUNKLER, le tam-tam arabe fonctionnera bien. Et puis j'espère que ça se fera le plus rapidement possible. Merci.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIÈRE :

Moi, j'aimerais quand même apporter quelques deux, trois précisions.

Effectivement, je vais quand même vous dire que tous les jours, sans exception depuis 4 heures, les courses de voiture débutent dans le quartier, c'est rue de Neuchâtel, Prés-du-Lac, rue des Remparts et on fait un demi-tour vers le Casino, et on redescend, et ça recommence, avenue des Sports. C'est tous les jours ! Et je ne vous parle pas du vendredi soir ! Le vendredi soir, c'est intenable aussi ! Et c'est les pétaradées. C'est un tout. Vous allez faire vos commissions à la rue de Neuchâtel, ça n'arrête pas. Ça n'arrête pas ces pétaradées, je ne comprends pas. Je pense qu'il y a des gens qui ont des tampons dans les oreilles, ils n'entendent pas. Mais c'est devenu infernal, voilà.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.2

Une Question de M. le Conseiller Martin LOOS (Déplacement et agrandissement de la vélo-station de la gare)

Ma question portera sur le parking à vélo à la gare, la vélo-station.

Mais d'abord, laissez-moi peut-être faire une petite remise en contexte. Depuis son inauguration en 2010, la vélo-station de la gare jouit d'un franc succès. C'était en effet la première de Romandie et ce modèle de stationnement a par la suite essaimé dans toute la Suisse. Elle offre un service essentiel aux pendulaires qui se rendent à la gare à vélo : meilleure sécurité contre le vol et le vandalisme, meilleure protection contre les intempéries également, possibilité de recharge pour les vélos électriques et aussi possibilité de faire éventuellement quelques menues réparations par des personnes en réinsertion de chez Caritas à la vélo-station.

Le succès de cette vélo-station est tel que son taux d'occupation est maximal depuis plusieurs années. Par rapport à d'autres villes suisses, admettez que les 130 places disponibles pour les 30'000 habitants font pâle figure face, par exemple, aux 405 disponibles pour les 54'000 Biennois, ou encore aux 590 places soleuroises, une ville de 17'000 habitants. Même Berthoud dans le canton de Berne offre 12 places par millier d'habitants, soit le quadruple d'Yverdon, Ville cyclable par excellence de par sa géographie. À noter que la seule extension actuellement possible à brève échéance n'y ajouterait que 25 places, soit un total théorique de 155 places yverdonnoises.

La Municipalité a récemment confirmé à la Commission urbanisme et mobilité qu'elle étudiait la faisabilité d'agrandir la vélo-station en la déplaçant, soit dans le futur parking souterrain, soit dans le front de gare. Le projet du parking est plus avancé et sa réalisation prévue à moyenne échéance, bien que la conception des espaces et des accès pour les vélos doive en l'occurrence prendre en compte la cohabitation avec le trafic motorisé. Le projet de front de gare offre certes quant à lui une meilleure accessibilité aux quais CFF, ce qui n'est pas négligeable, mais son échéance de réalisation est plus lointaine, avec encore de nombreuses étapes à passer entre plan de quartier, projet immobilier etc.

Mes questions à la Municipalité sont donc les suivantes :

- Quand est-ce que la Municipalité disposera-t-elle des résultats des études de faisabilité

qu'elle a fait faire au sujet du déplacement et de l'agrandissement de cette vélo-station ?

- Est-il prévu d'effectivement prendre en compte ces résultats dans le cadre du projet de parking souterrain de la Place d'Armes ?
- Et enfin, la Municipalité peut-elle nous donner une échéance à laquelle elle estime qu'une vélo-station plus grande et plus adéquate pourra être mise à disposition des usagers ?

Je vous remercie pour votre réponse.

Mme la Municipale Valérie JAGGI WEPF :

Je vais répondre à votre question. Donc je vous remercie aussi pour m'avoir transmis votre question en amont.

Et comme vous le soulignez, la vélo-station de la gare a un franc succès et comme déjà évoqué lors de plusieurs séances de ce Conseil, nous ne pouvons malheureusement pas agrandir celle-ci, vu que nous occupons le domaine privé des CFF et que celui-ci n'est pas extensible.

Nous l'avons également déjà relevé à plusieurs reprises ici, nous planchons effectivement sur de nouvelles solutions pour nous permettre d'augmenter la capacité de cette vélo-station. Vous le relevez vous-même, cette solution se trouvera soit en lien avec la Place d'Armes, soit dessus, soit dessous, soit en lien avec le bâtiment front de gare.

Ce choix s'opérera dans le courant de l'année prochaine lorsque nous aurons commencé le développement du projet de la Place d'Armes pour la mise à l'enquête. D'après le plan des investissements, vous trouverez la Place d'Armes en 2021 et bien sûr que nous serons soumis à toutes procédures d'usage. Enfin voilà, donc vous donner un délai, c'est difficile plus que ça, nous verrons.

Et puis j'espère ainsi avoir pu vous orienter quelque peu sur l'avancement de ce projet.

M. le Conseiller Martin LOOS :

Je vous remercie pour ces réponses et on sera évidemment attentif d'ici à 2021.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.3

Un Postulat de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Besoins en équipements et en infrastructures : il faut trouver de nouvelles sources de financement)

Nous avons eu l'occasion lors de notre dernier Conseil de débattre, de discuter du manque de ressources de la Commune pour financer ses différents projets. Le groupe des Verts a eu l'occasion de formuler une proposition pour résoudre une partie du problème. Il s'agissait d'introduire une nouvelle taxe sur les équipements communautaires qui touchent les grands projets de développement, donc les gros propriétaires fonciers, taxe qui est utilisée dans différentes communes. Lors de cette présentation, cette proposition a suscité différentes réactions, a suscité de l'enthousiasme, des points positifs. Suite à ce Conseil communal, différents témoignages m'ont incité à déposer ce soir un postulat pour venir en appui des réflexions qui sont en cours au sein de la Municipalité, puisque la Municipalité nous a confirmé qu'elle travaillait, qu'elle réfléchissait à l'introduction de cette taxe. Il nous semblait important que le Conseil communal envoie un signal positif pour que la Municipalité aille dans ce sens.

Ce postulat qui a été envoyé à l'ensemble des groupes politiques s'intitule « Besoins en équipements et en infrastructures : il faut trouver de nouvelles sources de financement ». C'est effectivement la problématique à laquelle nous devons répondre.

Donc, la Commune prévoit plusieurs projets de développement pour ces prochaines années avec

un potentiel relativement important. Si nous prenons l'ensemble des projets de développement prévus, cela représente un potentiel de croissance d'à peu près 7'000 habitants et 2'000 emplois. C'est en tout cas à ces chiffres que l'on arrive si on se base sur les exemples sur lesquels je me suis appuyé lors de notre dernier Conseil. Ces développements permettront certes de répondre à la pénurie de logements, ce sont donc des développements que tout le monde souhaite bien entendu, mais nécessiteront aussi des investissements importants en termes d'infrastructures, en termes d'équipements, de garderies, d'installation culturelles et sportives. Compte tenu de la situation financière de la Commune, il sera bien entendu nécessaire de trouver de nouvelles sources de financement.

La piste qui n'a toujours pas été étudiée par la Ville d'Yverdon, si ce n'est à travers différentes réflexions qui ont évoquées la dernière fois par la Municipalité, consiste à prélever donc une taxe sur les bénéfices générés par la création des plans d'affectation. Lorsqu'un propriétaire foncier bénéficie d'une mesure d'aménagement du territoire. Mesure d'aménagement du territoire veut dire adoption d'un plan d'affectation qui augmente la valeur de son terrain, le droit cantonal permet de prélever une taxe sur la plus-value générée. Cette taxe a été introduite en 2010 suite au dépôt d'une motion du Député PLR Jacques Haldy qui a entraîné une modification de la loi sur les impôts communaux.

Le fruit de cette taxe permet ainsi de financer une partie des équipements et infrastructures nécessaires au fonctionnement d'un nouveau quartier.

À titre d'exemple, j'avais déjà cité cet exemple la dernière fois, si on prend un terrain agricole qui devient constructible grâce à l'adoption d'un plan d'affectation, il peut voir sa valeur passer de 4 CHF/m² à 600 CHF/m². Ces chiffres correspondent à peu près au marché observé sur le Commune d'Yverdon, 600 CHF/m² est même la fourchette basse. On a des terrains à Yverdon qui se vendent beaucoup plus cher. Donc pour une parcelle de 40'000 m², cela représente une plus-value de près de 24 millions de francs. Compte tenu de l'ampleur générée par une « simple » opération d'aménagement du territoire, il ne semble pas exagéré d'envisager d'en prélever une partie pour financer les besoins en équipements et infrastructures qui découleront de la construction d'un nouveau morceau de ville.

De nombreuses communes vaudoises ont d'ores et déjà introduit cette taxe, la commune de Lausanne, la commune de Vevey, de Nyon, de Cossonay, de Payerne, de Moudon, de Chavornay, et j'en passe, et j'utilisent sans que cela ne péjore leur attractivité ou leur capacité à développer de nouveaux projets.

Cette taxe peut, selon nous, rapporter des montants utiles pour financer les investissements que la Ville devra consentir ces prochaines années. Ce montant peut bien entendu varier en fonction du taux qui serait retenu. Le calcul, l'exemple sur lequel je m'appuyais lors de notre récent Conseil tablait sur un taux de 150 CHF/m² ce qui correspond à une moyenne observée dans les différentes communes que je viens de citer. En s'appuyant sur la pratique d'autres communes dans le Canton, et sur la base de l'exemple que j'ai cité la dernière fois, on arriverait donc à un potentiel gain de plus de 50 millions.

L'introduction d'une telle taxe devrait bien entendu tenir compte des autres impôts existants, il est important, nous l'avons dit la dernière fois, il est important que cet impôt ne soit pas confiscatoire, il y a notamment un impôt sur les gains immobiliers, il y a aussi des réformes législatives qui sont en cours au niveau cantonal, je pense à la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions qui prévoit l'introduction d'une taxe sur la plus-value dont les fruits, eux, sont plutôt destinés à financer les expropriations matérielles. Bref, si la Commune décidait d'introduire une telle taxe, il faudrait bien entendu prendre en compte ces différents éléments pour éviter que cette taxe ne soit confiscatoire. Mais sur cet aspect, nous n'avons pas trop de crainte à avoir puisqu'un arrêt du Tribunal fédéral, en réponse à un cas de Bâle-Ville, a jugé qu'un prélèvement allant jusqu'à 60% de la plus-value était compatible avec la garantie constitutionnelle de la propriété. On est donc très loin avec 150 CHF/m² de ces 60% évoqués.

De plus, il est important, et ça c'est un élément qui est ressorti aussi dans le cadre de nos

discussions, il est important qu'une telle taxe ne soit pas répercutée sur le loyer des logements que la mesure d'aménagement doit permettre de développer. Et sur ce point, nous devons aussi être rassurés puisqu'on vient de comparer le montant de la taxe 150 CHF/m², pris dans l'exemple que je citais tout à l'heure, au prix de vente des appartements dans notre Commune qui se situe entre 6'000 et 9'000 CHF/m². Donc 150 CHF sur 6'000 à 9'000 CHF/m², on a encore une marge relativement importante qui peut entrer dans la poche du propriétaire et des promoteurs.

Il faut tout de même admettre que l'introduction d'une taxe doit être répercutée quelque part, et là, c'est clairement la marge du promoteur qui serait réduite, il faut l'admettre. De plus, pour s'assurer que les logements construits proposent des logements à loyers abordables, nous avons aujourd'hui une loi cantonale qui a été plébiscitée par la population vaudoise, la loi sur la promotion et la protection des loyers qui permet de prévoir en cas d'adoption d'un plan d'affectation, et on se trouve bien dans une situation de ce type, qui permet dans le cadre d'adoption d'un plan d'affectation d'imposer des taux, des quotas de logements à loyers abordables, ce qui permettra à la classe moyenne d'accéder à des logements avec des prix abordables indépendamment des taxes qui devraient être imposées sur telle ou telle mesure d'aménagement du territoire.

Ainsi, compte tenu de la situation financière de la Commune, et considérant les nombreux projets en cours, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité d'introduire une taxe pour l'équipement communautaire, conformément à l'article 4b de la loi sur les impôts communaux.

Je vous remercie.

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous sommes donc en présence d'un postulat au sens de l'article 69 lettre a) de notre règlement avec demande de renvoi à la Municipalité.

Discussion sur le postulat

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Le groupe PLR et Centre Droite a débattu du postulat du groupe des Verts et a finalement décidé de s'y opposer, tant sur la forme que sur le fond. Tout d'abord, sur la forme. Je vais rappeler à notre collègue Vassilis VENIZELOS les propos qu'il a tenus sur le même sujet que nous avons traité lors de la dernière séance du Conseil communal du 5 octobre dernier, en me référant à la page 60 du procès-verbal, je vous cite, M. le Conseiller :

J'entends aussi que la Municipalité va travailler activement sur cette question et venir devant notre Conseil avec une proposition. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de déposer un postulat ou une motion, ce que nous nous réservons de faire si la Municipalité ne devait pas venir avec des réponses, bien entendu. Mais la Municipalité est en train de travailler sur ces éléments, je me réjouis de pouvoir les lire.

M. le Conseiller, la Municipalité travaille effectivement et activement sur le sujet, en explorant diverses possibilités. Or, vous déposez aujourd'hui un postulat qui va à l'encontre de vos propres déclarations d'il y a un mois, car vous conviendrez qu'il n'est pas possible de régler une question aussi complexe en quelques semaines seulement.

Ensuite, sur le fond. L'introduction d'une taxe supplémentaire, qui viendrait s'ajouter aux taxes déjà existantes, aurait vraisemblablement pour effet de dissuader les promoteurs d'investir à Yverdon-les-Bains, plutôt que de les inciter à le faire, leur marge bénéficiaire fondant comme neige au soleil. Paradoxalement, notre Ville pourrait à terme manquer cruellement de logements et d'infrastructures, en raison de cette taxe, et ne plus être en mesure d'accueillir les personnes qui souhaiteraient venir s'y établir.

Pour rappel, la Municipalité étudie actuellement plusieurs pistes pour trouver des solutions

permettant de gérer au mieux la situation financière délicate dans laquelle nous nous trouvons, notamment en regard des investissements lourds à réaliser. Elle en a d'ailleurs fait état récemment dans la presse. Laissons-la dès lors poursuivre ses réflexions et revenir devant ce Conseil avec une série de propositions.

Le groupe PLR et Centre Droite vous recommande par conséquent de classer ce postulat.

Mme la Conseillère Natacha RIBEAUD EDDAHBI :

Le groupe socialise ne peut que soutenir ce postulat compte tenu des nombreux défis qui attendent notre Ville en matière de développement de ses infrastructures et surtout, du besoin croissant de ressources financières. Si l'on se réfère à un plan des investissements de plus de trois cent millions d'investissements globaux avec une marge d'autofinancement d'un peu plus de quinze millions par an, je vous laisse faire le calcul des besoins en la matière.

Tout a un prix. Cinquante-deux millions pour la route contournement. Cinquante-six millions le collège des Rives. Et ce n'est pas en se contentant de dilapider notre patrimoine immobilier que nous réussirons à faire face à ces défis, ce d'autant plus que par ce biais nous perdons au fur et à mesure notre mainmise sur un élément territorial d'importance, le foncier.

Aussi, la taxe sur les équipements communautaires nous paraît être une solution à examiner. Nous ne disons pas à retenir, mais à examiner à tout le moins, pour financer les besoins supplémentaires en infrastructures routières, en transports publics, en locaux scolaires, en crèches, des nouveaux quartiers à venir.

Notons à cet égard que cet objet dépasse de loin une question d'appartenance ou de clivage politique puisqu'il a été porté au niveau cantonal par un Député de droite. Notons également que d'autres communes, y compris des communes de droite, l'ont introduite, alors pourquoi pas nous ?

Notons encore que le pourcentage tel que posé, 60%, est un maximum. C'est ainsi que l'on peut juger du pourcentage nécessaire compte tenu de toutes les autres taxes, notamment comme le faisait, à juste titre, référence, M. le Conseiller, la taxe sur l'aménagement du territoire qui sera d'au moins 20% sur les propriétés et le promoteur. Par exemple, on pourrait imaginer un maximum de 50% toutes taxes confondues.

Donc rien ne nous empêche de nous pencher d'abord sur le principe et de définir ensuite le pourcentage de cette taxe en fonction de tous les autres impératifs, de toutes les autres taxes, de telle sorte à ce que celles-ci ne soient pas une charge trop importante pour les propriétaires. Elle ne doit être en effet ni confiscatoire, ni dissuasive.

Tout cela doit être remis dans le contexte actuel. En l'état, nos infrastructures ne répondent déjà pas aux besoins actuels de notre population. En effet, nous avons plus d'une centaine de familles en liste d'attente pour des places en garderie, plus de cent cinquante personnes et familles en liste d'attente pour un logement subventionné, et ce sans faire référence à un déficit criant en matière de salles de gymnastique, un besoin en matière de salles de classe pour enfin se débarrasser des solutions provisoires comme les Portakabins ou encore l'utilisation de salles spéciales comme salles de classe.

Ces besoins que le collège des Rives devrait permettre à court et moyen terme de combler ne suffiront certainement pas compte tenu des perspectives de développement comme des quartiers de Gare-Lac. Alors, soyons ambitieux et dotons-nous des outils nécessaires pour réaliser nos ambitions. Nous ne pouvons en effet pas seulement vouloir attirer des contribuables à Yverdon-les-Bains en construisant des logements de standing. Il faut aussi pouvoir être attractifs en leur proposant des infrastructures en quantité et qualité suffisantes et se dotant des outils pour disposer des ressources financières nécessaires telles que la taxe sur les

équipements communautaires. En vous remerciant.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

J'ai bien entendu les différentes interventions et je trouve que l'intervention du groupe socialiste est surréaliste. C'est invraisemblable que d'imaginer qu'on refasse le débat moins d'un mois après et que vous nous demandiez contrairement à ce que vous avez déclaré, que vous reveniez un mois après, M. le Conseiller, en nous demandant la même chose alors qu'on vous a dit qu'on y travaillait.

Je n'ai pas dit qu'il ne fallait pas faire cette taxe d'une façon ou d'une autre, ou qu'il ne fallait pas trouver des moyens financiers pour financer ce que nous avons à faire. Seulement, il faut trouver quelque chose d'équilibré. D'équilibré entre toutes les tendances et tout ce que vous avez dit aujourd'hui. Mais imaginez, si vous couplez d'ores et déjà les 20% minimum de la taxe sur la plus-value foncière qui sera votée dans le cadre de la LATC, plus la taxe des équipements collectifs, plus encore, vous allez obliger les propriétaires à introduire des pourcentages de LUP (logements d'utilité publique). Et bien, je rappelle que dans Gare-Lac, sauf erreur, c'est 50% pour la Commune minimum et c'est 30% pour les propriétaires et les promoteurs. Et bien, on ne va pas se retrouver en tête de liste des zones intéressantes et ça va être très compliqué.

Il y a des moyens, on en a parlé déjà, qui permettront peut-être de négocier avec les promoteurs. Les promoteurs sont obligés de passer par la Ville et de négocier avec la Ville. Cela veut dire qu'on peut peut-être trouver d'autres solutions. On peut peut-être que dans un plan de quartier, ils fournissent, ils équipent des garderies, des crèches, des salles d'école de la petite enfance, c'est des éléments qui ont été déjà faits dans certains quartiers de la Ville d'Yverdon sans forcément rajouter une couche supplémentaire à coup de CHF 150 en disant ce n'est pas très cher. CHF 150, vous voyez par rapport à 6'000, évidemment ce n'est pas très cher. Mais en définitive, il ne faut pas se leurrer, c'est quand même ceux qui sont en bout de chaîne qui vont finir par payer. Parce que d'imaginer que ça soit uniquement les propriétaires ou les promoteurs qui vont baisser leur marge, alors ça, vous n'allez pas me le faire croire ! Je ne pense pas que ça va être comme ça.

D'ailleurs il y a ceux qui seront en location et pas les propriétaires, donc ils vont bien reporter ça sur le coût de la construction d'une façon générale. Et donc, je ne suis pas sûr qu'on va cibler les bons emplacements.

Alors bien sûr, Mesdames et Messieurs, on va devoir, au niveau de la Municipalité, amener des réponses à toute cette problématique financière que l'on a, que l'on va avoir. On a effectivement plus de trois cent millions d'investissements à faire. On a un plafond d'endettement qui est en conséquence. Ça ne veut pas dire qu'on va devoir aller dans cette direction-là. Mais en parallèle, il faudra qu'on amène des solutions que vous allez valider ou non au niveau du Conseil communal. Mais de grâce, laissez la Municipalité travailler tranquillement et ne nous poussez pas, ne nous fouettez pas pour qu'on avance encore plus vite, parce qu'en un mois, on n'a pas fourni une réponse à la question que vous avez posée à la séance précédente.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Merci pour ces différentes réactions auxquelles je me permets de réagir.

Tout d'abord, les différentes remarques formulées sur le fond, sur la réduction de la marge. Alors, je prends note que pour le groupe PLR, il est plus important d'éviter de réduire la marge des promoteurs que de se donner les moyens de financer les équipements et les infrastructures. J'en prends note.

Je rappelle juste que CHF 150 sur 6'000 CHF/m² ça représente 2.5%. Donc dire que cet élément va rendre les différents logements construits moins attractifs, c'est mal connaître le marché du

logement, car un promoteur ne prendra jamais le risque de construire des logements qui ne trouveront pas preneur. C'est le principe de l'offre et la demande. Ça me semble absolument évident.

Sur la question de l'attractivité, je ne crois pas les villes de Lausanne, Vevey, Chavornay, toutes les communes que j'ai citées avant sont des villes désertées, sont des villes qui sont évitées par l'ensemble des promoteurs romands et vaudois. Donc je ne crois pas que cette taxe ait démontré dans ces différentes communes, c'est le cas en tout cas que l'introduction de ce principe avait pour effet de rendre ces communes moins attractives.

Sur le cumul des taxes enfin, je l'ai dit tout à l'heure, alors je ne vise pas une taxation à 60%, je citais ce chiffre de 60% qui sort d'un arrêt du Tribunal fédéral et qui a reconnu qu'on pouvait aller jusqu'à 60% sans affecter le principe constitutionnel de la garantie de la propriété. Toutefois, on peut effectivement aller un bout, il y aura très certainement ces 20% de la taxe sur la plus-value foncière qui sera introduite à travers la loi sur l'aménagement du territoire. Mais cette taxe, comme je l'ai rappelé tout à l'heure, ne servira pas à financer les équipements et les infrastructures, mais servira à financer les expropriations matérielles qui devront être prononcées puisque le droit fédéral et le plan directeur cantonal nous oblige à dézoner des terrains qui sont actuellement en zone à bâtir. Donc ces montants ne pourront pas être affectés aux équipements, aux infrastructures, c'est la raison pour laquelle le Grand Conseil à majorité de droite a décidé de faire subsister la taxe sur la plus-value foncière et la taxe sur les équipements communautaires, et le Grand Conseil a renoncé à retirer cette base légale.

Ensuite sur les questions de forme qui ont été évoquées. Alors oui, effectivement, la Municipalité annonçait qu'elle travaillait là-dessus. Mais il me semblait que l'enthousiasme généré par cette proposition et les signes positifs qui ont été donnés nécessitaient que le Conseil communal se saisisse de la question et vienne en appui des réflexions qui sont proposées. On a eu un certain nombre d'arguments, je viens de répondre sur le fond, je ne suis vraiment pas convaincu par les arguments que je viens d'entendre. J'ai envie que la discussion se poursuive et je demande de renvoyer ce postulat à une commission du Conseil communal en m'appuyant sur l'article ad hoc du règlement du Conseil communal qui nécessite un vingtième des personnes présentes sauf erreur.

M. le Président Pascal GAFNER :

Nous sommes donc en présence d'une demande de renvoi à une commission si un cinquième des membres le demande. Je vous donne juste le nombre, donc il faudrait dix-huit Conseillers.

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat et son renvoi en commission.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

Je vais quand même donner deux, trois éléments complémentaires à M. le Conseiller VENIZELOS. Alors vraisemblablement que la discussion va se poursuivre, mais peut-être par rapport à ce que vous avez dit.

Tout d'abord par rapport à ce qui est prévu au niveau de la loi, je pense que le législateur a bien fait les choses puisqu'il prévoit la possibilité de mettre en œuvre une taxe, et vous le saviez puisque vous êtes vous-même Député, mais il ne l'a pas imposé. Chaque cas est différent et chaque commune étudie finalement sur son propre territoire, si elle vaut la peine ou non d'être mise en œuvre.

Et puis, par rapport aux propos que vous avez tenus tout à l'heure par rapport au groupe PLR, nous avons tout simplement deux visions politiques différentes, M. le Conseiller. Je pense que nous avons un point, le plus petit dénominateur commun, c'est effectivement la question financière. Là-dessus, je crois qu'on est tous d'accord dès qu'il faut trouver des solutions. En revanche, en termes de logements, sur certains critères on a tout simplement deux visions

*Demande de renvoi à
une commission*

politiques différentes.

Voilà, vous avez évidemment le loisir de faire des propositions, vous êtes libres de le faire dans cet hémicycle. Nous, nous pouvons de notre côté, nous sommes libres de les approuver ou de les refuser.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je vous remercie, M. Maximilien BERNHARD, de me rappeler le contenu de la loi. Mais si la loi l'imposait, je ne viendrais bien entendu pas avec cette proposition. C'est tout le sens de ma démarche et c'est tout le sens du débat que j'ai envie d'engager.

Sur les deux visions qui nous séparent. Oui, alors j'entends bien, nous avons deux visions différentes. Je propose d'envisager à la Commune de bénéficier d'une manne financière de cinquante millions. Vous n'en voulez pas. C'est votre point de vue. Je n'ai aucun problème avec ça. Vous ne voulez pas réfléchir à cette proposition. Alors voilà, alors mon point de vue, appuyé par une majorité de droite du parlement et le Député PLR Jacques HALDI, spécialiste en matière d'aménagement du territoire, ne tombe pas du ciel et est parfaitement fondé et fonctionne dans différentes communes de ce Canton de gauche et de droite.

M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :

M. le Conseiller, je m'inscris totalement en faux contre les propos que vous venez de tenir. Nous proposons, nous, et je crois que la Municipalité également propose simplement d'autres pistes, d'autres possibilités pour financer nos futures infrastructures en lieu et place d'une taxe que vous proposez. C'est simplement ça. Et encore une fois, je m'inscris en faux par rapport aux propos que vous avez tenus tout à l'heure.

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte sur la prise en considération de ce postulat et son renvoi en commission.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à une commission sont acceptés avec plus d'un cinquième des membres.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.4

Une Interpellation de M. le Conseiller Ruben RAMCHRUM (Non à la ségrégation des automobilistes)

Notre Ville allant au-devant de défis financiers importants, il est dommage qu'on décide de tondre les citoyens de taxes et d'amendes, et en particulier d'utiliser les automobilistes comme de bonnes vieilles vaches à lait, plutôt que de restreindre le train de vie communal. Une telle stratégie de division des contribuables n'a rien de durable et va inévitablement se retourner contre la majorité en place.

En effet, de nombreux investissements prévus ces prochaines années pourraient tout à fait être décalés de quelques années. Il n'est peut-être plus urgent de construire un parking souterrain qui va en réalité diminuer le nombre de places de parking et faire exploser leur prix.

Il semble d'ailleurs que nous sommes dans une campagne de mithridatisation des automobilistes. Comme un poison qu'on administre à petit feu, d'abord on réduit les horaires à midi, puis on augmentera les prix, ensuite on les prolongera le soir, puis on supprimera l'heure qui reste à midi, et enfin on supprimera les possibilités de se parker gratuitement le samedi aux

casernes ou dans la cour du collège Pestalozzi. Ceci dans le but de faire passer la pilule d'un parking souterrain qui va faire exploser les prix du parking en ville. En effet, on n'a jamais vu un parking souterrain en ville à moins de CHF 2.50 de l'heure, gratuit le soir et le dimanche.

Tout cela ne va en rien améliorer le parking dans cette Ville puisque le nombre de places va diminuer, tandis que les travaux et le déménagement de Manor vont achever notre centre-ville au profit des zones commerciales périphériques moins hostiles aux automobilistes. Il serait peut-être temps de réfléchir vraiment aux coûts et aux bénéfices de ce projet dispendieux.

Cette politique anti-automobiliste est d'autant plus pernicieuse qu'elle est masquée. Ce type de stratégie est usuelle des autorités de gauche, qui l'utilisent à des fins de ségrégation politique afin de repousser les électeurs attachés à leur liberté, donc à leur automobile, hors des villes et ainsi renforcer leur base électorale. Mais elle est totalement suicidaire quand elle est le fruit d'autorités de droite, dans une petite Ville comme Yverdon, bien desservie par le réseau autoroutier, qui a justement les atouts pour accueillir les réfugiés de l'automobile maltraités dans d'autres villes. Yverdon a en plus une très forte communauté de personnes originaires des Balkans, qui sont très attachées à leur automobile, d'autant qu'ils ont connu le collectivisme imposé sous la dictature communiste.

J'espère vraiment que cette Municipalité prendra conscience des signaux terribles qu'elle envoie à une partie de ses électeurs et prendra à l'avenir le temps de mieux se concerter avec les commerçants et les différentes associations avant de prendre des décisions qui peuvent fâcher.

Merci.

M. le Président Pascal GAFNER :

Vous avez déposé une interpellation au sens de l'article 73 de notre règlement. Avez-vous cinq membres pour appuyer votre interpellation ?

Je vous remercie.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

J'ai entendu « interpellation », mais je n'ai pas entendu la question. Je ne sais pas s'il y a une question d'ailleurs, à part des affirmations. Si ce n'est que la Municipalité de droite fait une politique de gauche. Et puis que la Municipalité de droite fait une politique suicidaire. Vous permettez qu'on attende les prochaines élections, M. le Conseiller.

Et puis je pense que pour le débat sur le parking, il faudrait peut-être aussi attendre le parking. Donc je vous propose d'attendre que la Municipalité vienne avec un préavis sur le parking pour qu'on puisse avoir les tenants et aboutissants du projet en question, de savoir comment ça va fonctionner, comment le projet va se dérouler, et peut-être que ce projet, tout compte fait, va vous satisfaire.

Je vous invite donc, M. le Conseiller, comme d'ailleurs le groupe des Verts tout à l'heure, à attendre que la Municipalité travaille, et nous laisser travailler pour qu'on puisse venir avec un projet.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, M. le Municipal, j'entends votre réponse, en fait effectivement, bien j'avais zappé la fin de ma question, mais la question c'était justement de nous éclairer sur la stratégie à moyen et long terme sur la politique des stationnements.

Alors évidemment, j'entends bien qu'elle vienne en même temps que le parking souterrain, ce qui

est tout à fait logique. Ce que je ne comprends pas et qui m'a vraiment surpris, c'est qu'on ait avant le projet du parking souterrain déjà commencé à durcir les conditions de parking.

Voilà, c'était ça l'essentiel. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.5

Une Question de M. le Conseiller Olivier MAIBACH (Transmission du budget 2018 au Conseil communal)

Conformément à l'article 74 du règlement du Conseil, je désire poser la question suivante à la Municipalité :

Pour quelles raisons la Municipalité, en plus du communiqué de presse publié la semaine dernière concernant le budget communal pour l'année 2018, a renseigné la presse de manière détaillée sur la situation financière difficile de la Commune pour les années à venir, voir le très complet article de 24 heures publié sur internet le soir même du communiqué de presse et la conférence de presse, c'est-à-dire le 30 octobre, alors que les membres du Conseil communal n'ont pas reçu le budget, enfin l'ont reçu ce soir seulement pour le budget communal donc pour l'année 2018 ?

Ces constatations m'amènent à poser la question suivante à la Municipalité :

Pourquoi la Municipalité renseigne-t-elle la presse de manière très complète, voire leur fournit éventuellement un exemplaire du budget, alors que les membres du Conseil communal n'ont reçu le budget communal, donc le projet de budget pour l'année 2018 seulement ce soir ?

J'attends avec intérêt la réponse de la Municipalité.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Il y a des soirs comme ça... *(Rires sans la salle)*

Je dirais, M. le Conseiller, si c'est le cas, on devrait vous présenter des excuses. Mais en principe, la Municipalité fait toujours une conférence de presse avec le Chef des finances chaque fois que nous présentons le budget.

La Commission des finances a reçu le budget la semaine précédente, donc l'a reçu bien avant tout le monde. Donc la Commission des finances qui doit siéger, qui doit travailler là-dessus, a reçu ce document en primeur.

Ensuite de ça, nous organisons une conférence de presse où nous présentons effectivement les différents cas de figure, et disons les particularités du budget. Et si le 24 heures a fait un grand article le soir même, et bien on peut les en remercier d'avoir fait leur boulot. Et normalement, vous devriez avoir reçu, les Conseillers, en parallèle et si possible avant, comme on le fait toujours, le budget ou les communiqués ou les préavis. Alors souvent, c'est quelque, des fois c'est la même journée, ça se joue peut-être des fois à quelques heures, c'est-à-dire qu'on envoie aux Conseillers et ça part à la presse avant. Mais, peut-être qu'il y a eu un couac, je ne peux pas vous dire, si c'est le cas, on s'excuse, et ce n'est plus comme ça que ça devrait se passer puisque normalement ce n'est pas comme ça que ça se passe.

Voilà, je vous remercie.

M. le Conseiller Olivier MAIBACH :

Oui, M. le Syndic, je vous remercie. Je regrette juste que quand vous avez commencé votre conférence de presse, enfin le communiqué de presse, dire que le budget avait été transmis aux membres du Conseil communal. Donc la première phrase que vous avez dite dans votre

communiqué de presse « Le budget a été transmis aux Conseillers communaux » ce qui a été manifestement un vœu pieux puisqu'on l'a reçu que ce soir !

Mais j'ai bien entendu vos réponses et vos excuses, je vous en remercie, M. le Syndic.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte au point 9 de notre ordre du jour.

9.6

Un Vœu de Mme la Conseillère Céline EHRWEIN NIHAN (Propos à connotation raciste)

Nous avons entendu ce soir, notamment lors en tout cas d'une intervention, des propos faisant référence, usage de stéréotype à connotation raciste. Ces propos n'ont pas lieu d'être, ni ici, ni ailleurs d'ailleurs, et je vous demanderai, M. le Président, d'être attentif à rappeler les personnes le cas échéant, d'avoir des propos qui soient adéquats.

Je vous remercie.

Applaudissements

M. le Conseiller Didier FORESTIER :

Je retiens ce que vous venez de dire, Mme la Conseillère, mais il me semble que dans le Conseil communal précédent, vous avez dit que la Municipalité prenait les gens pour des trous du cul. Si, c'est marqué, oui, je l'ai entendu et nous l'avons entendu. Donc je pense qu'il faut que chacun garde ses réserves. C'est des mots qu'on ne doit pas utiliser, c'est des mots qu'on ne doit pas faire !

Je vous remercie.

Mme la Conseillère Céline ERHWEIN NIHAN :

Je sais que je me suis un peu emportée la dernière fois, j'en conviens. Mais je n'ai traité personne de..., je ne le répéterai pas.

Non, je vous invite à relire le PV. Le PV est tout à fait exact sur les termes que j'ai utilisés et ce ne sont pas les termes que j'ai utilisés.

Et j'aimerais rappeler que les propos racistes sont condamnables sur le plan légal. Et ce que j'ai dit la séance dernière n'était pas condamnable sur le plan légal.

Je vous remercie.

Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :

J'allais justement intervenir concernant le précédent Conseil. J'ai été abordée en ville par rapport à des propos qui ont été tenus lors de la séance du 5 octobre.

En constatant que personne n'a levé la main lors de l'adoption du procès-verbal, on peut imaginer que celui-ci est parfaitement correct. Et ces personnes ont été choquées de ce qui a été dit lors du dernier Conseil, et là j'interpelle - puisqu'elle l'a dit elle-même, Mme Céline EHRWEIN, qui a dit que « *Je trouve cette manière de traiter les demandes de la Commission de gestion est relativement problématique et qu'on se fout un peu de notre...* ». Je ne prononcerai pas le mot, je dirai simplement que c'est l'orifice buccal du roi de la jungle... n'est-ce pas ? Et je trouve parfaitement déplacé ce genre de propos dans un lieu comme celui-ci, où nous avons une

certaine dignité à tenir.

Je rappelle que le Président a la possibilité d'intervenir au moment où des mots comme ça sont adressés : je lis, article 33 « *Il adresse une observation aux membres qui troublent l'ordre ou qui manquent au respect dû aux conseillers et aux membres de la municipalité.* »

Voilà, c'est ce que je voulais faire remarquer.

M. le Président Pascal GAFNER :

J'aimerais juste ajouter un point. J'ai transmis cette information au niveau du Bureau pour transmettre aux différents groupes politiques. Je ne suis pas intervenu sur le moment, mais j'ai transmis aux différents représentants qui étaient au Bureau.

M. le Conseiller Ruben RAMCHURN :

Alors, je me suis un peu creusé la tête pour essayer de comprendre qui était visé. Il me semble que ce soit moi. Alors, je pense que Mme Céline EHRWEIN ait considéré que j'ai dit que « les gens des Balkans étaient attachés à leur automobile » était raciste, j'en prends note, c'est très intéressant. Mais étant donné que je suis très proche de la communauté des Balkans de cette Ville, que la moitié de mes amis viennent de là-bas, j'étais plutôt en train de prendre leur défense parce qu'effectivement, eux-mêmes considèrent, ne sont pas prêts prendre un abonnement Travys ou d'acheter un vélo électrique.

Voilà, alors vous, vous essayez d'instrumentaliser ça, mais enfin on n'est pas dans un spectacle de Tartuffe, on est dans un Conseil communal. Je crois que tout le monde aura eu l'occasion de voir que c'est qu'une habitude de répéter chez vous, d'essayer de faire des coups d'éclat.

Merci.

M. le Président Pascal GAFNER :

Je prierai l'assemblée de respecter chaque Conseillers, s'il vous plaît ! Merci.

La parole est toujours ouverte au point 9 de notre ordre du jour.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

9.7

Une Question de M. le Conseiller Ervin SHEU (Heure de gratuité pour les transports publics)

Au vu de ce qui a été dit auparavant, j'aurais une petite question concernant les transports publics et la gratuité de l'heure de midi.

Pour quelle raison, en dehors de la tradition, a-t-on une heure de pause ou deux heures de pause auparavant de gratuité des parkings, et on n'a pas la même chose pour les transports publics ?

Et je continuerai encore un petit peu plus loin, est-ce que la Municipalité envisagerait pour aider le centre-ville et les commerces du centre-ville d'introduire soit une heure de gratuité pour les transports publics le soir par exemple, ou éventuellement à un autre moment de la journée ?

Merci beaucoup pour votre réponse.

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Voilà, je ne veux pas répéter ce que j'ai dit avant. Non, M. le Conseiller, nous n'avons pas

envisagé la gratuité des transports publics, que ça soit à midi ou le soir, et c'est ce que je peux vous répondre pour l'instant. *(Rires dans la salle)*

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

M. le Président Pascal GAFNER :

La discussion est toujours ouverte au point 9 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité et lui demande si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

M. le Syndic Jean-Daniel CARRARD :

Non, M. le Président.

Clôture

M. le Président Pascal GAFNER :

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 7 décembre 2017 à 20 heures.

Il est 21h42, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Pascal GAFNER



Président



Anne LEUENBERGER



Secrétaire adjointe